

# Communiqué de QUALISUD aux ODG SIQO

## Mesures Covid-19



### COVID-19 :

#### **Mesures prises par QUALISUD dans le cadre de la levée de confinement et de la reprise de ses activités de contrôle terrain tout en assurant la sécurité des opérateurs contrôlés, des ODG et de ses salariés**

Suite aux mesures de confinement prises dans le cadre de l'épidémie COVID-19, nous avons suspendu toutes nos activités de contrôle à la demande de notre autorité compétente, l'INAO. Cette dernière nous a autorisé à reprendre les contrôles à partir du 11 mai, dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation ainsi que de l'ensemble des instructions gouvernementales, et locales lorsqu'elles existent.

Nous avons établi un plan de reprise, qui précise en particulier les conditions sanitaires d'intervention de nos agents de contrôle, ce dans le souci de les protéger ainsi que les opérateurs contrôlés.

D'une manière générale, nos bureaux fermés le 20 mars sont à nouveau ouverts avec l'accueil téléphonique habituel.

Nous avons demandé à nos agents de contrôle de prendre contact systématiquement avec l'opérateur à contrôler pour convenir des modalités de réalisation du contrôle et s'informer mutuellement des consignes sanitaires que chacun aura à respecter. Les consignes de QUALISUD sont consultables par tous sur notre site internet [www.qualisud.fr](http://www.qualisud.fr), rubrique « Actualités ».

L'INAO nous a assuré qu'il ne nous sera pas tenu rigueur lors des évaluations techniques d'avoir suspendu des contrôles sur instruction de l'Institut et que l'appréciation du respect des fréquences de contrôle pour l'année 2020 au regard de la réglementation sera adaptée aux circonstances exceptionnelles de cette année. Nous aurons la même attitude lors des évaluations de la réalisation du contrôle interne par les ODG.

Dans notre précédent communiqué, nous vous avons informés que pour assurer la continuité de l'activité, et par dérogation aux plans de contrôle en vigueur, l'INAO a autorisé la délivrance d'habilitation d'opérateur (ou modification d'habilitation) suite à un contrôle documentaire de la DI, la réalisation du contrôle sur place étant reportée après la levée du confinement : la réalisation de ces contrôles qu'ils soient internes ou externes est désormais prioritaire.

Il a été demandé à chaque référent QUALISUD de prendre contact avec son ODG afin d'échanger sur le contexte de sortie du confinement, les difficultés rencontrées par les filières et leurs impacts sur le contrôle (taux de réalisation, priorités, précautions à prendre en sus des mesures barrières, ...). Je souhaite que cet échange ait lieu dès la disponibilité de part et d'autre, la sortie du confinement pouvant être difficile pour certains.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Aire sur l'Adour,

**François LUQUET**  
Directeur